

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 40 (2003)  
**Heft:** 1572

**Artikel:** Institutions politiques : l'étonnante jeunesse du fédéralisme  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021503>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'étonnante jeunesse du fédéralisme

**Fédéralisme ne rime pas avec immobilisme. Il est plutôt une courroie de transmission essentielle entre le centre et la périphérie - les cantons, voire les agglomérations urbaines - sur la voie du changement.**

Impatients de voir se réaliser des réformes jugées indispensables, nous avons souvent identifié le fédéralisme avec le conservatisme. Un pays découpé en vingt-six territoires, où les décisions dépendent de l'aval d'une Chambre, le Conseil des États, qui accorde le même poids à tous les cantons et où, le cas échéant, une majorité de cantons peut annuler le vote populaire, n'est-il pas condamné à l'inefficacité? Voilà pourquoi les propositions de changer les règles de la majorité et de restructurer le territoire en régions, à la fois plus homogènes et plus grandes, se sont multipliées au fil des années. A l'opposé, les conservateurs tiennent la structure fédérale existante pour un acquis de l'Histoire et une condition d'existence de la Suisse, tout en louant la proximité qu'elle établit entre les autorités et les citoyens.

Une récente livraison de la *Revue suisse de science politique* fait le point de la recherche actuelle sur le fédéralisme helvétique et nous propose une appréciation

plus nuancée. Dans la conscience collective, le fédéralisme implique toujours une répartition verticale des pouvoirs. Cette conception duale - la Confédération d'un côté et les cantons de l'autre - a certes prévalu dans le jeune Etat fédéral. Mais l'évolution économique et sociale, si elle a progressivement renforcé les compétences de l'Etat central, n'a pas pour autant réduit les cantons à la portion congrue.

## Une réforme nécessaire

Le fédéralisme coopératif a tissé un réseau dense de collaborations et de coordinations formelles et informelles, opaque à un point tel que la nécessité d'une réforme est ressentie depuis plusieurs décennies déjà. Cette réforme devrait aboutir en même temps que la nouvelle répartition des tâches et la péréquation financière qui l'accompagne. Même les villes, formellement absentes de l'architecture fédérale, ont su s'imposer comme des interlocutrices indispensables à la résolution des grands problèmes de société.

Contrairement à l'Allemagne où les Länder participent activement à l'élaboration des politiques fédérales - en raison du clivage entre majorité gouvernementale et opposition - la Suisse préfère accorder une place de choix aux cantons et aux communes dans leur mise en œuvre. Le fédéralisme de répartition stricte des compétences a laissé la place au fédéralisme d'exécution. L'application du droit central laisse une marge de manœuvre appréciable aux cantons. Et ces derniers, tout comme les grandes agglomérations, restent des lieux d'expérimentation qui, tôt ou tard, influencent l'action de la Berne fédérale. Le suffrage féminin, le droit du divorce, l'interruption de grossesse, la politique de la drogue et l'assurance maternité, pour ne citer que ces exemples, ont d'abord tracé leur chemin dans les cantons et les villes. *jd*

«Le fédéralisme suisse dans une perspective comparée», *Revue suisse de science politique*, numéro thématique, vol. 9, printemps 2003.

## Politique énergétique

### Avant-gardiste et rentable

Il y a cinq ans, le canton de Bâle-Ville a introduit une taxe d'incitation sur l'électricité (DP n° 1353) qui a produit les effets attendus.

La cité rhénane dispose d'une énergie bon marché, parce qu'elle a renoncé à acquérir des parts dans les centrales nucléaires et qu'elle possède de longue date des droits hydroélectriques. Elle aurait pu sans autre abaisser les tarifs du courant électrique. Mais elle a préféré convertir cette baisse en taxe d'incitation et redistribuer la totalité de son montant aux consom-

mateurs. Ces derniers sont donc incités à contrôler leur consommation, un effort récompensé par ce bonus. L'an dernier, les ménages ont reçu en retour 55 francs par personne et les entreprises 694 francs par salarié, au total 44 millions de francs. Le canton espère ainsi limiter à 6% la croissance de la consommation au cours de la prochaine décennie, au lieu de 14% sans cette taxe. Par ailleurs la taxe favorise les investissements dans les économies d'électricité et assure ainsi des places de travail. *jd*

### Trente-six médecins candidats

Le *Bulletin des médecins suisses* du 10 septembre signale la présence de trente-six médecins, dont deux femmes, sur les listes des candidats au Parlement fédéral. Il y en a dans quatorze cantons, onze dans celui de Zurich et huit dans le canton de Vaud. Le Parti radical est le mieux représenté avec onze candidats; le PDC, le PST-POP et les Verts en ont quatre; le PSS, trois; les Libéraux, l'UDC, les Evangélistes et le «Freies Forum» deux, alors que les Démocrates suisses et une liste sans parti n'en ont qu'un. Les candidats sont âgés de vingt-quatre à septante-trois ans, ce qui signifie que les étudiants en médecine ne sont pas pris en compte puisqu'une candidate a moins de vingt ans.

Après des considérations sur la difficulté de faire une synthèse, le *Bulletin* conclut: «Il reste à chacun la possibilité d'agir en tant que citoyen et d'exercer une influence politique en allant voter!». *cfp*